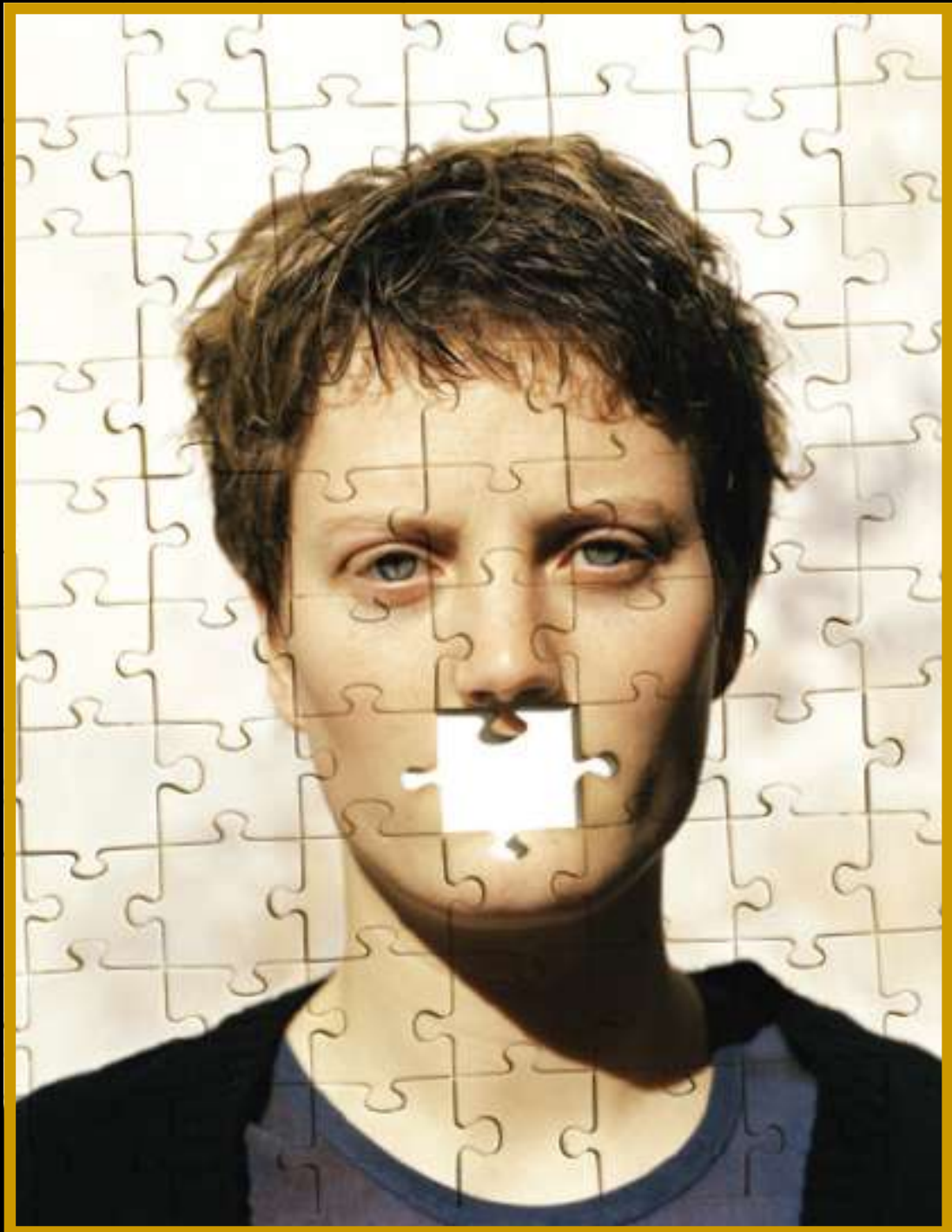




AVOCATS SANS FRONTIERES
France



PLAN D' ACTIONS 2010



Des actions concrètes pour une justice Sans Frontières

ACTIONS :

- **LAOS**
- **CAMBODGE**
- **NIGERIA**
- **MALI**
- **AFRIQUE FRANCOPHONE**
- **CAMEROUN**
- **OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS**
- **DEVELOPPEMENT DU RESEAU ASF**
- **MISSIONS D'URGENCE**
- **FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

ASF FRANCE AU LAOS

L'Association du Barreau laotien est une institution nationale en charge de la formation initiale et continue des avocats du Laos.

Dans l'optique de renforcer ses capacités, elle a montré un véritable intérêt pour des formations complémentaires en particulier sur l'utilisation des instruments juridiques nationaux et internationaux protecteurs des droits de l'Homme et le droit à un procès équitable.

Elle souhaite ainsi mettre en place des services juridiques de qualité et effectif au bénéfice de la population.

En dépit d'un plan d'action pour la réforme du système judiciaire pour la période 2006-2020, l'Etat laotien manque de moyens financiers et humains (69 avocats dans le pays) pour mener seul ce projet à bien.

ASF France et l'Association du Barreau laotien ont donc envisagé une collaboration touchant à des domaines divers tels que :

- **la formation initiale et continue des avocats**
- **le partage d'expérience avec des acteurs étrangers**
- **l'échange avec d'autres acteurs judiciaires**
- **l'accès gratuit à la justice pour les populations vulnérables**

L'année 2010 sera celle du début du programme.

Celui-ci se concentrera d'abord au volet du renforcement des capacités des avocats et élèves avocats.



OBJECTIFS :

**PARTICIPER AU RENFORCEMENT DE LA PROFESSION D'AVOCAT
EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO, PROMOUVANT AINSI L'ÉTAT DE DROIT**

RÉSULTATS :

- **6 CO FORMATEURS LAOTIENS REÇOIVENT CHAQUE ANNÉE, UNE FORMATION DE NATURE À LEUR PERMETTRE DE METTRE EN PLACE DE FAÇON AUTONOME UNE FORMATION SUR LE THÈME DES DROITS DE L'HOMME**
- **ENTRE 20 ET 30 ÉLÈVES AVOCATS LAOTIENS SONT FORMÉS, CHAQUE ANNÉE, AUX « INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX PROTECTEURS DES DROITS DE L'HOMME ET DU PROCÈS ÉQUITABLE »**

PARTENAIRES

Les partenaires de ce projet sont l'Association du Barreau du Laos et le ministère de la Justice laotien.



SOUTIENS

Commission Européenne et Agence Française de Développement



ASF FRANCE AU CAMBODGE

C'est en 1998 que l'association du Barreau du Cambodge a sollicité le soutien d'ASF France dans le cadre de la reconstruction de l'état de droit.

En effet, les quatre années du régime khmer rouge (1975-1979) avaient décimé le pays et rendu exsangue le système judiciaire.

Le Barreau du Cambodge, nouvellement créé en 1995 devait faire face aux besoins immenses d'accès à la justice, à la formation de ses membres et à l'important défi du jugement des responsables du régime des Khmers rouges devant les Chambres Extraordinaires des Tribunaux Cambodgiens (CETC).

En 2004, un « *Mémorandum of Understanding* » a été signé afin qu'ASF France intervienne dans le renforcement des capacités du Barreau et du Centre de Formation Professionnelle des Avocats cambodgiens (CFPA)

Dans le prolongement de cette action de renforcement des capacités des avocats et de la promotion d'un meilleur accès à la justice, ASF France et le Barreau du Cambodge ont mené de 2006 à 2009, un **programme d'aide judiciaire** qui a permis l'installation d'avocats dans les 20 régions du pays, alors qu'ils étaient jusque là concentré dans la capitale Phnom Penh.

De même, alors que se profilait à l'horizon le début des procès devant les CETC et que la défense des parties civiles restait totalement inorganisée, ASF France en collaboration avec le Barreau du Cambodge a mis en place un **projet de défense des parties civiles**.

Cette équipe s'est immédiatement impliquée dans la défense de 28 parties civiles dans le cadre du premier procès, celui de « Duch » l'ancien directeur du centre de détention S21.

En dépit du processus de réforme du système judiciaire marqué par l'adoption du nouveau code de procédure pénale en 2007 et du nouveau code pénal le 12 octobre 2009, le gouvernement admet que « *le développement du réseau juridique n'a pas encore été étendu et le renforcement des lois doit encore faire ses preuves* ».

Les actions de formation des avocats et élèves avocats sur l'accès à la justice en faveur des populations vulnérables et l'appui à la défense des parties civiles vont se poursuivre en 2010.

Par ailleurs avec le souhait de l'Ecole Royale de la Magistrature et en partenariat avec celle-ci, des **actions de renforcement des capacités des magistrats** dans le domaine de l'utilisation des règles relatives aux droits de l'Homme et du nouveau Code de procédure pénale vont également être mises en œuvre.



17 février 2009 : ouverture du 1er procès devant les Chambres Extraordinaires des Tribunaux Cambodgiens, en présence des avocats bénévoles d'ASF France



2009 : les avocats français et cambodgiens au siège d'ASF France à Phnom Penh

OBJECTIFS :

Participer au rétablissement de l'Etat de droit et à la promotion des droits de l'Homme au Cambodge par des programmes visant à :



1/ RENFORCER LES CAPACITÉS DES ÉLÈVES AVOCATS ET ÉLÈVES MAGISTRATS CAMBODGIENS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME ET DES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES

2/ CONTRIBUER À LA TENUE DE PROCÈS ÉQUITABLES DEVANT LES CETC EN SOUTENANT LA PARTICIPATION DES GROUPES DE PARTIES CIVILES

3/ FAVORISER L'ACCÈS AU DROIT DES POPULATIONS VULNÉRABLES EN LEUR FOURNISSANT UNE ASSISTANCE JUDICIAIRE GRATUITE

RÉSULTATS :

PROGRAMME DE FORMATION DES ÉLÈVES MAGISTRATS ET AVOCATS

- 55 élèves magistrats sont formés chaque année à la « *Pratique de la procédure pénale* »
- Entre 40 et 60 élèves avocats reçoivent chaque année une formation relative au « *Rôle de l'Avocat* » et aux « *Instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme* »
- Entre 6 et 8 co formateurs sont préparés et autonomisés à mettre en place des formations sur le thème des droits de l'Homme

PROGRAMME DE DÉFENSE DES PARTIES CIVILES DEVANT LES CETC

- Le statut des victimes constituées parties civiles est préservé dans le Cadre des CETC
- Les victimes constituées parties civiles lors du premier procès obtiennent une justice équitable et des mesures de réparation
- Les dossiers des victimes reçus par ASF France dans le cadre du second procès sont constitués et admis comme parties civiles. La défense de ces parties civiles est efficacement assurée par ASF France devant les CETC

PROGRAMME D'ACCÈS À LA JUSTICE : AIDE JURIDICTIONNELLE POUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES

- 24 avocats cambodgiens présents sur l'ensemble du pays effectueront au minimum un jour par semaine des consultations juridiques gratuites
- Les justiciables vulnérables ont gratuitement accès à un avocat
- Environ 1000 dossiers traités par an

PARTENAIRES

Partenaire d'ASF France depuis 2004, l'Association du Barreau du Cambodge collabore à l'ensemble du projet. Dans le cadre des formations, le Centre de Formation Professionnelle des Avocats cambodgiens et l'Ecole Royale de la Magistrature interviennent en temps que partenaires exécutifs.



SOUTIENS

Agence Française de Développement, Ambassade de France au Cambodge, Région Pays de la Loire et Région Midi Pyrénées



ASF FRANCE AU NIGERIA

C'est en 2003 qu'a eu lieu la première intervention d'ASF France au Nigeria dans le cadre du soutien à la défense d'Amina Lawal, jeune femme condamnée à la lapidation par un tribunal charia pour avoir eu un enfant hors mariage.

Cette première intervention d'urgence a permis outre l'obtention de l'acquittement d'Amina Lawal, de se rendre compte de la complexité de la justice au Nigeria et surtout de l'ampleur des défis auxquels elle est confrontée :

- **coexistence difficile des tribunaux classiques et des tribunaux charia qui prononcent régulièrement des peines telle que : la flagellation, l'amputation ou encore la lapidation contraires aux engagements internationaux du Nigeria notamment la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT)**
- **une pression interne visant à élargir le domaine de compétence de ces tribunaux à l'ensemble du pays**
- **entre 500 et 700 personnes qui seraient dans les couloirs de la mort dans l'attente de leur exécution, malgré un moratoire de fait**
- **une réelle difficulté d'accès au droit et à la justice pour les personnes vulnérables**
- **etc.**

En partenariat avec des institutions nigérianes telles que le Legal Aid Council of Nigeria et la Nigeria Bar Association, ASF France a mis en œuvre un premier programme sur deux ans intitulé :

« Soutien et appui aux avocats des accusés encourant la peine de mort ou tout traitement cruel inhumain et dégradant »

Ce programme principalement soutenu par la coopération française est arrivé à son terme en octobre 2008 avec des résultats probants.

Aujourd'hui, mise en place d'un second programme intitulé :

« Promotion et mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Torture en vue de son plein bénéfice pour le justiciable et la société civile nigériens »

Ce nouveau programme, principalement soutenu par la Commission Européenne, a démarré au 1^{er} mars 2009 pour une durée de trois ans.

L'année 2010 verra ce nouveau programme atteindre sa vitesse de croisière.



*« La Torture c'est la terreur »
Campagne de lutte contre la torture de la
commission Européenne*



*Réunion de travail avec les partenaires du projet
Lagos, avril 2009*

OBJECTIFS :

GRÂCE À LA MOBILISATION D'AVOCATS LOCAUX ET À L'INFORMATION DE LA POPULATION, CONTRIBUER À LA STIGMATISATION ET À LA RÉDUCTION DES ACTES DE TORTURE ET DES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE JUDICIAIRE

DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE :

- PROMOUVOIR LA CONNAISSANCE ET L'APPLICATION DES PRINCIPES DE LA CONVENTION DE LUTTE CONTRE LA TORTURE PAR LE MONDE JUDICIAIRE
- CONTRIBUER À L'ACCÈS AU DROIT ET LA JUSTICE DES POPULATIONS VULNÉRABLES ET CONTRIBUER À LA STIGMATISATION ET À LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION DE LA TORTURE

L'action se déroule dans 4 Etats du Nigeria :

- Kaduna (Kaduna City)
- Kano (Kano City)
- Lagos (Lagos City)
- Plateau (Jos City)



RÉSULTATS :

- ENVIRON 1500 PERSONNES EN GARDE À VUE BÉNÉFICIENT DE L'ASSISTANCE D'UN AVOCAT
- DES AVOCATS *PRO BONO* ASSURENT CHAQUE ANNÉE DU PROJET, L'ASSISTANCE DE 500 PERSONNES GARDÉS À VUE, ET DÉFENDENT ENVIRON 500 PERSONNES PLACÉES EN DÉTENTION PROVISoire
- CHAQUE ANNÉE DU PROJET, 500 ACTEURS DE LA VIE JUDICIAIRE SONT FORMÉS ET SENSIBILISÉS À LA CAT ET À UNE APPLICATION PLUS RESTRICTIVE DE LA PEINE DE MORT
- LE GRAND PUBLIC EST SENSIBILISÉ À LA LUTTE CONTRE LA TORTURE
- DES ACTIONS JUDICIAIRES ENGAGÉES PAR DES VICTIMES D'ACTES DE TORTURES SONT SOUTENUES

PARTENAIRES

Les partenaires exécutifs de ce projet la Nigerian Bar Association (NBA) et le Legal Aid Council of Nigeria (LACON). Ce projet est réalisé avec l'appui technique et logistique de Clifford Chance Paris.



**C L I F F O R D
C H A N C E**

SOUTIENS

Commission Européenne



ASF FRANCE EN AFRIQUE CENTRALE ET AFRIQUE DE L'OUEST

ASF France a fait le constat que de nombreux d'avocats et plus largement de défenseurs des droits de l'Homme en Afrique prennent part, depuis les premières actions d'ASF France en 1998, aux formations organisées en France par l'association. Pour nombre d'entre eux, la participation aux formations en France vise à combler le déficit de la formation continue sur le terrain dans leurs pays.

Leur intérêt pour les instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et pour la procédure devant la Cours Pénale Internationale, a fait naître l'idée de la mise en place de formations en Afrique.

Ne pouvant organiser la formation de manière continue dans chaque pays, ASF France a fait le choix de former des formateurs locaux qui pourront ainsi eux-mêmes multiplier les formations dont les acteurs judiciaires et défenseurs des droits de l'Homme ont besoin sur place.

Un cursus de formation des formateurs en droits de l'Homme a donc été mis en place en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest sur les aspects pédagogiques et méthodologiques ainsi que sur l'aspect juridique notamment l'utilisations des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et la procédure devant la Cour Pénale Internationale :

« Formation Interrégionale de formateurs aux Instruments Juridiques de Protection des Droits de l'Homme et à la Cour Pénale Internationale »

Afrique Centrale
*Burundi, Cameroun, Congo
Brazzaville, Gabon,
Rwanda, RDC, République
Centrafricaine, Tchad*

Afrique de l'Ouest
*Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire,
Guinée Conakry,
Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo*



A CE JOUR...

- **Activités réalisées en Afrique de l'Ouest** : Les trois premières étapes du cursus de formations ont eu lieu auprès de 16 stagiaires en Afrique de l'Ouest.
- **Activités réalisées en Afrique Centrale** : La formation de formateurs aux méthodes pédagogiques s'est déroulée en octobre 2009 à Brazzaville auprès de 25 stagiaires.

SONT PRÉVUES EN 2010...

- **Pour l'Afrique de l'Ouest** : 2 sessions de formation de trois jours chacune, dispensées par les stagiaires formateurs accompagnés par les formateurs d'ASF France. Une session de regroupement aura alors lieu à l'issue des formations dans le but de capitaliser les expériences et de préparer la mise en réseau des stagiaires.
- **Pour l'Afrique Centrale** : La 2^{nde} et la 3^{ième} étape (formation de formateurs à la technique juridique et renforcement des méthodes pédagogiques) du cursus de formation auront lieu en 2010.

OBJECTIFS :

DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE LES CAPACITÉS DES PRATICIENS DU DROIT ET DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME À ASSURER LA DÉFENSE DES CITOYENS PAR UN RECOURS PLUS SYSTÉMATIQUE À TOUS LES INSTRUMENTS ET PROCÉDURES INTERNATIONAUX DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME AFIN DE PROMOUVOIR UNE LARGE DIFFUSION DES PRINCIPES, VALEURS ET OUTILS QUI PERMETTENT DE RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT, LA DÉMOCRATIE ET LA PAIX

DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE :

- CONSTITUER UN GROUPE DE PERSONNES RESSOURCES CAPABLES DE CONCEVOIR ET DE DISPENSER À LEUR TOUR DES ACTIONS DE FORMATIONS ADAPTÉES DANS LEUR PAYS RESPECTIFS
- FORMER DES AVOCATS ET DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME À L'UTILISATION DES INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX PROTECTEURS DES DROITS DE L'HOMME ET À L'INTERVENTION DEVANT LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE
- FACILITER LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU SOLIDAIRE D'AVOCATS ET DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME AU NIVEAU RÉGIONAL



RÉSULTATS :

1. **L'acquisition par les stagiaires, futurs formateurs, de connaissances et savoir-faires nécessaires à la conception et à l'animation des actions de formations.**
2. **Le renforcement des capacités des stagiaires en matières d'utilisation des instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et à l'intervention devant la Cour Pénale Internationale**
3. **L'effectivité d'un Réseau solidaire de défenseurs des droits de l'Homme**

Le cursus de formation dans chaque sous-région se déroule en 4 étapes :

Etape 1 : formation de formateurs aux méthodes pédagogiques

Etape 2 : formation de formateurs aux techniques juridiques

Les instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme, le système régional africain de protection des droits de l'Homme, la Cour Pénale Internationale

Etape 3 : renforcement des méthodes pédagogiques et outils techniques

Etape 4 : accompagnement et évaluation des stagiaires formateurs par des membres d'ASF France.

Les stagiaires dispenseront des formations auprès de groupes cibles dans des pays concernés.

PARTENAIRES

Les partenaires de cette action sont Avocats Sans Frontières Mali et la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme.



LCDH

SOUTIENS

Agence Française de développement, Organisation Internationale de la Francophonie, Région Midi-Pyrénées



ASF FRANCE AU MALI

ASF Mali est à l'origine de ce projet. Son analyse de la situation a révélé que le fonctionnement du système judiciaire malien connaît un certain nombre de difficultés qui peuvent déboucher, à la fois sur l'absence d'accès à un avocat pour les personnes détenues ainsi qu'à des détentions arbitraires ou abusives.

Cette situation a pour origine deux phénomènes principaux :

- Sous représentation de la profession d'avocat : le Mali riche de 14 millions d'habitants ne compte en effet que 275 avocats, dont les activités sont pour la plupart concentrées dans la capitale.
- Manque d'informations : les maliens en général et les populations les plus vulnérables en particulier méconnaissent leurs droits et conséquemment leur droit à la justice.

Sollicité par ASF Mali pour un partenariat visant à répondre à ces problèmes, ASF France a décidé de s'impliquer dans un premier projet pilote ciblant géographiquement les régions de Koulikoro, de Ségou et de Sikasso. Cette phase pilote d'une durée de 1 an est arrivée à terme fin 2009 et les partenaires travaillent à en tirer des leçons pour la suite.

L'année 2010 est donc celle de l'élaboration d'une action plus importante tant du point de vue de la couverture géographique que du point de vue de la diversité des actions.



OBJECTIFS :

CONSOLIDER L'ÉTAT DE DROIT EN CONTRIBUANT À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À UN AVOCAT ET À LA JUSTICE DES POPULATIONS DÉFAVORISÉES GRÂCE À LA PRÉSENCE GRATUITE D'AVOCATS DANS LES TROIS VILLES DU PROJET

DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE :

- PROMOUVOIR L'ACCÈS AU DROIT, PLUS PARTICULIÈREMENT POUR LES POPULATIONS LES PLUS DÉMUNIES
- PARTICIPER AU RENFORCEMENT DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE POUR GARANTIR AUX DÉTENUS LES PLUS DÉFAVORISÉS L'ACCÈS À UN AVOCAT

RÉSULTATS :

ORGANISATION DE DEUX TOURNÉES JURIDIQUES PERMETTANT LES RÉSULTATS SUIVANTS :

- ENTRE 180 ET 230 DÉTENUS ONT ACCÈS À UN AVOCAT
- ENTRE 180 ET 230 PERSONNES BÉNÉFICIENT D'UNE CONSULTATION JURIDIQUE GRATUITE
- LES ACTEURS DE LA VIE JUDICIAIRE ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DES VILLES DE KOULIKORO, SÉGOU ET SIKASSO, SONT SENSIBILISÉS À L'INTÉRÊT DE L'AIDE JURIDIQUE ET AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME
- UN GUIDE SENSIBILISATION AU RESPECT DES DROITS DU DÉTENU EST RÉALISÉ À L'USAGE DES ACTEURS JUDICIAIRES ET DE LA POPULATION

PARTENAIRES

Le partenaire exécutif d'ASF France était pour ce projet ASF Mali, organisation non gouvernementale locale malienne porteuse du projet.



SOUTIENS

*Commission Européenne (à travers la structure ARIANE),
Programme des Nations Unies pour le Développement,*



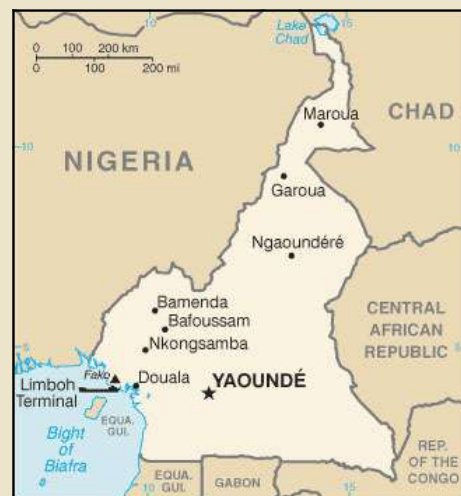
ASF FRANCE AU CAMEROUN

Avocats Sans Frontières Cameroun est à l'origine du projet. ASF Cameroun existe depuis 2003 et a mené depuis sa création d'importantes actions dans le domaine de l'accès à une justice équitable pour les personnes vulnérables.

Si de manière générale, le système législatif camerounais offre un cadre plutôt protecteur en matière de droits humains, le Cameroun reste confronté à des difficultés d'application du cadre législatif. **En réalité, la procédure pénale demeure le théâtre de violations courantes des droits de l'Homme alors qu'un nouveau Code de procédure pénale en principe plus protecteur est entré en vigueur.** ASF France a accepté d'être partenaire du projet :

«accès à une justice équitable pour les populations vulnérables du Cameroun »

Ce projet devrait démarrer en 2010, sous réserve de l'obtention des soutiens financiers dont la recherche est en cours (novembre 2009).



OBJECTIFS :

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME JUDICIAIRE INDÉPENDANT ET ÉQUITABLE, GARANTISSANT L'ACCÈS À LA JUSTICE DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE, L'ACTION VISE À :

- RENFORCER LES CAPACITÉS DES AVOCATS ET AUTRES ACTEURS JUDICIAIRES À TRAVERS DES FORMATIONS POUR UNE MEILLEURE UTILISATION DES NORMES NATIONALES ET INTERNATIONALES PROTECTRICES DES DROITS DE L'HOMME
- METTRE EN PLACE UN SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES PÉNALES GRATUITES ET UNE DÉFENSE JUDICIAIRE PRO BONO EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES
- AMÉLIORER L'INFORMATION DE LA POPULATION SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES DROITS DE LA DÉFENSE
- SOUTENIR LES ACTIONS EN JUSTICE DES PERSONNES VICTIMES D'ACTES DE TORTURES GRÂCE À LA CRÉATION AU SEIN D'ASF CAMEROUN D'UNE CELLULE DÉDIÉE À CETTE ACTION

RÉSULTATS :

- UN GROUPE MIXTE DE 45 PERSONNES RESSOURCES FORMÉ POUR CONCEVOIR DE FAÇON AUTONOME DES FORMATIONS À DESTINATION DES ACTEURS DE LA VIE JUDICIAIRE
- 750 PROFESSIONNELS DE LA JUSTICE INTÈGRENT LES RÈGLES INTERNES ET INTERNATIONALES RELATIVES AUX DROITS DE LA DÉFENSE ET ACQUIÈRENT DE NOUVELLES COMPÉTENCES
- 1500 ÉLÈVES DE 5 CENTRES DE FORMATION DES PROFESSIONS JUDICIAIRES SONT SENSIBILISÉS AUX DROITS DE L'HOMME ET À LA PROCÉDURE PÉNALE
- DE 18 000 À 21 000 PERSONNES ONT RECOURS À UN AVOCAT DE GARDE AU COURS DU PROJET
- DE 1400 À 1500 DOSSIERS DE GARDÉS À VUE ÉLIGIBLES À L'AIDE JURIDICTIONNELLE SONT SUIVIS PAR UN GROUPE D'AVOCATS AU COURS DU PROJET
- DE 250 À 300 DOSSIERS DE DÉTENTIONS SONT SUIVIS PAR LE GROUPE D'AVOCATS DU PROJET
- LA POPULATION EST SENSIBILISÉE À SES DROITS EN MATIÈRE PÉNALE EN PARTICULIER : 2 500 À 3 000 PERSONNES ASSISTENT AUX CONFÉRENCES DE SENSIBILISATION SUR L'ENSEMBLE DU PAYS ET 18 000 BÉNÉFICIENT DES SERVICES DES POINTS FOCAL D'INFORMATION

PARTENAIRES

Avocats Sans Frontières Cameroun est le partenaire exécutif de ce projet.



SOUTIENS

En recherche de soutiens financiers. Si vous êtes intéressés ou souhaitez plus d'information, contacter le service Afrique sur afrique@avocatssansfrontieres-france.org

ASF FRANCE CRÉE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES AVOCATS

Chaque jour, à travers le monde, des avocats sont menacés physiquement et dans leur exercice professionnel, emprisonnés, torturés, assassinés ou encore victimes de disparitions forcées en raison de leur engagement en faveur des droits de l'Homme.

L'absence d'Ordre professionnel ou de Barreau fort et indépendant dans certains pays ne permet pas aux avocats d'être soutenus et défendus lorsqu'ils doivent faire face à des menaces ou des représailles venant de personnes privées ou de l'Etat.

ASF France a imaginé et créé l'Observatoire International des Avocats pour défendre ces avocats, souvent assimilés à leurs clients ou à la cause sensible qu'ils défendent. Cet Observatoire constitue un cadre international de solidarité et de protection au sein même de la profession d'avocat.

L'Observatoire lancé en fin d'année 2008 a effectivement commencé ses travaux en 2009.

L'année 2010 devra celle de la maturation du travail de l'Observatoire.



OBJECTIFS :

1. RECENSER ET INSTRUIRE LES CAS D'AVOCATS VICTIMES, À TRAVERS LE MONDE, DE MENACES, PRESSIONS, TORTURES, DISPARITIONS ET AUTRES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ MORALE ET PHYSIQUE
2. APPORTER UNE ASSISTANCE MATÉRIELLE, MORALE, ET/OU JURIDIQUE
3. PUBLIER UN RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION DES AVOCATS MENACÉS DANS LE MONDE

RÉSULTATS :

- ENVIRON 20 CAS D'AVOCATS MENACÉS DE PAR LE MONDE SONT SUIVIS ET SOUTENUS AU PLAN JUDICIAIRE CHAQUE ANNÉE
- DES ALERTES SONT RÉGULIÈREMENT DIFFUSÉES SUR LES SITUATIONS À RISQUE DES AVOCATS
- LA PROFESSION D'AVOCAT EST MOBILISÉE AU PLAN MONDIAL POUR SOUTENIR CES AVOCATS EN DIFFICULTÉ

L'activité se déroule en cinq phases :

► **L'instruction de cas d'avocats en danger** : après avoir été saisi, l'Observatoire mène des investigations sur les situations des avocats concernés.

► **Les procédures d'alerte** : l'Observatoire diffuse des alertes pour informer et mobiliser sur les situations de ces avocats. Mise en place d'un site Internet : www.observatoire-avocats.org

► **Suivi de cas** : l'Observatoire apporte un soutien juridique, moral et/ou matériel aux avocats et à leurs familles.

► **L'assistance aux avocats menacés** : les missions d'assistance seront organisées sur le terrain afin de participer à la défense de l'avocat de lui apporter soutien et réconfort.

► **La publication d'un rapport annuel sur la situation des avocats menacés** : Ce rapport fera état de l'évolution des cas traités par l'Observatoire et de la situation générale de la profession d'avocat dans les pays étudiés par l'Observatoire.

PARTENAIRES

Conseil National des Barreaux (France), Consiglio Nazionale Forense (Italie), Consejo General de la Abogacia Espanola (Espagne) et Barreau de Paris.

SOUTIENS

Commission
Européenne



Conseil
National
des Barreaux



ASF FRANCE CRÉE UN FONDS POUR MENER DES ACTIONS D'URGENCE

Suite à plusieurs interventions d'urgence, notamment la défense des infirmières bulgares et du médecin palestinien condamnés à mort en Lybie, ASF France a souhaité la création d'un fonds d'urgence pour la défense des citoyens et défenseurs des droits de l'Homme.

A l'initiative d'ASF France, le GIE Avocat composé du Conseil national des Barreaux, du Barreau de Paris et de la Conférence des Bâtonniers, conscients de la nécessité pour les Barreaux français d'intervenir en urgence lorsque les Droits de la Défense sont menacés, ont créé un fonds d'urgence permettant de disposer d'un financement disponible rapidement lorsque ce type d'intervention se révèle nécessaire. ASF France assure le secrétariat technique de ces missions.

Depuis la création de ce fonds, d'importantes missions ont été menées :

- En Chine en soutien à la défense de Hu JIA,
- En Mongolie en soutien à la défense de l'avocat BAT-YALALT, ...



▲ CHINE, Défense de Hu Jia
Avril 2008

◀ Oulan Bator, MONGOLIE
Banc de la défense -31.03.09

OBJECTIFS :

VENIR EN AIDE AUX PERSONNES :

1. LORSQUE LA PEINE DE MORT OU UN CHÂTIMENT DÉGRADANT EST EN COURU - LA DÉFENSE NE PEUT PAS ÊTRE ASSURÉE OU EST ASSURÉE DANS DES CONDITIONS DE FRAGILITÉ QUI NÉCESSITENT UN APPUI EXTÉRIEUR.
2. LORSQU'UN OU PLUSIEURS DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME OU DES CITOYENS SONT PERSÉCUTÉS, POURSUIVIS, MENACÉS, ASSASSINÉS OU TORTURÉS EN RAISON DE LEUR EXERCICE PROFESSIONNEL OU DE LEUR ACTION EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME.

RÉSULTATS :

- APPORTER LA PROTECTION DU DROIT AUX DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
- CONTRIBUER À FAIRE RECULER L'ARBITRAIRE ET À RENFORCER LES DROITS DE L'HOMME ET L'ÉTAT DE DROIT

PARTENAIRES

Groupement d'Intérêt Economique d'Avocats (GIE Avocats), composé du Barreau de Paris, de la Conférence des Bâtonniers et du Conseil National des Barreaux.



ASF FRANCE ŒUVRE AU RENFORCEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DU « RÉSEAU ASF »

C'est à l'occasion d'une rencontre internationale d'avocats à Bruxelles en 1992 que le réseau Avocats Sans Frontières est né avec la création de la première organisation portant ce nom.

Il a pour but d'assurer la défense chaque fois que nécessaire, lorsqu'il n'y a pas d'Avocats pour assurer cette tâche ou lorsque les Avocats locaux sont menacés, de renforcer les acteurs nationaux de la Justice et du Droit et de promouvoir ainsi la lutte contre l'impunité et le renforcement de l'état de droit.

La première opération d'envergure menée par Avocats Sans Frontières fut « *Justice pour tous au Rwanda* ». Conçue dès fin 1994 et mise en œuvre fin 1996, elle a consisté à organiser la défense par des Avocats étrangers de prévenus et victimes du génocide devant les juridictions rwandaises.

C'est ensuite en 1998, qu'Avocats Sans Frontières se développa avec la création d'associations nationales en France, en Italie, en Hollande, en Suisse, au Danemark, en Suède, au Mali ou encore en Mauritanie. Plus tard, d'autres associations nationales ont été créées au Canada, au Cameroun, au Brésil et en Guinée Conakry.

Une première tentative de fédération au plan international eut lieu avec la création fin 1998 d'ASF Monde, LWB World. Mais la jeunesse du Mouvement ne permit pas à cette structure de prendre forme : chaque association nationale étant accaparée par son développement et n'ayant pas l'énergie et les ressources nécessaires pour se consacrer suffisamment à cette initiative. La collaboration entre les ASF est donc restée informelle et occasionnelle.

A ce jour, les différentes composantes nationales du réseau se sont brillamment illustrées un peu partout par la qualité et la quantité des initiatives menées dans le domaine du droit et de la justice. Leur degré de notoriété interpelle sur la vision du réseau et sa cohérence. Elles reçoivent toujours d'avantage de sollicitations sans être en mesure de toujours y répondre faute, notamment, d'une représentation internationale qui lui donne cohérence et visibilité en même temps que les moyens de son développement.

Pour continuer leur important travail au bénéfice des populations vulnérables et au service des valeurs de droit et de justice, les organisations ASF ne peuvent rester en marge des progrès de la justice internationale et de la démarche de coordination et d'harmonisation dont se dote la coopération internationale.

Le projet a été lancé au cours de l'année 2009.

L'année 2010 sera celle du déploiement des actions du projet.



Première réunion des ASF, les 6 et 7 novembre 2009 à Paris, dans les locaux de Clifford Chance :
ASF Brésil, ASF Cameroun, ASF France, ASF Guinée (Conakry),
ASF Italie, ASF mali, ASF Mauritanie, ASF Suède et ASF Suisse

OBJECTIFS :

**AMÉLIORER ET AMPLIFIER, EN MATIÈRE D'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE,
LE SERVICE DÉLIVRÉ AUX POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES.**

DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE :

1. Doter le réseau d'une charte commune
2. Partager des outils et des expériences pour un meilleur développement des ASF
3. Coordonner et harmoniser les actions des ASF existantes pour une complémentarité de leurs projets et un renforcement de leur identité
4. Représenter et assurer le développement du réseau par la création de nouvelles associations nationales
5. Promouvoir une solidarité active entre les associations existantes



RÉSULTATS :

- UN RÉSEAU COHÉRENT ET EFFICACE AU SERVICE DES OBJECTIFS DU MOUVEMENT ASF
- UNE CHARTE ÉTHIQUE PARTAGÉE PAR TOUS EST ADOPTÉE, ÉNONÇANT LES PRINCIPES ET OBJECTIFS DU RÉSEAU, LES MOYENS POUR LES ATTEINDRE
- UN RÉSEAU MIEUX IMPLANTÉ AU NIVEAU INTERNATIONAL ET RÉPONDANT AU MIEUX AUX BESOINS DES POPULATIONS EN MATIÈRE D'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE
- UNE IMAGE FORTE ET COHÉRENTE DU RÉSEAU EN MATIÈRE DE COOPÉRATION ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE RENFORCÉE
- UNE FORTE CONTRIBUTION DU RÉSEAU À L'AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE DROIT LÀ OÙ INTERVIENNENT LES ORGANISATIONS ASF
- UN RÉSEAU IDENTIFIÉ ET RECONNU COMME APTE À APPORTER UN SOUTIEN ACTIF ET PROFESSIONNEL DANS LE DOMAINE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE.

PARTENAIRES

Les associations nationales « Avocats Sans Frontières »

SOUTIENS

Ce projet bénéficie du soutien de la Fondation Clifford Chance



**CLIFFORD
CHANCE**



AVOCATS SANS FRONTIERES France

LES FORMATIONS D'ASF France

Outre son statut d'organisation de solidarité internationale,
Avocats Sans Frontières France est reconnu comme organisme de formation.

**CES FORMATIONS SONT OUVERTES AU PUBLIC, ÉLIGIBLES AU TITRE DU DIF
ET HOMOLOGUÉES PAR LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX.
ELLES SONT ANIMÉES PAR DES PRATICIENS SPÉCIALISÉS EN INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE
ET AYANT UNE EXPÉRIENCE AUPRÈS DES JURIDICTIONS PÉNALES INTERNATIONALES.**

Calendrier des Formations 2010

FORMATION DE FORMATEURS

- « **FONDAMENTAUX** »

1^{ère} session : 9-10 et 16-17 janvier (Paris)
2^{ème} session : 12-13-14-15 mai (Sommières)

- « **RENFORCEMENT** »

4-5-6 novembre (Paris)

LES OUTILS DE L'AVOCAT DANS LE CHAMP INTERNATIONAL & LE PROCÈS ÉQUITABLE

1^{ère} session : 15-16-17 avril (Toulouse)
2^{ème} Session : 7-8-9 octobre (Paris)

LA DÉFENSE DEVANT LES JURIDICTIONS PÉNALES INTERNATIONALES & TRIBUNAUX AD HOC ET SPÉCIAUX

27-28-29-30 octobre (Paris)

LES SYSTÈMES RÉGIONAUX DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME : AFRICAIN ET EUROPÉEN

18-19-20 novembre (Paris)

janvier 1 m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	février 1 m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	mars 1 m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	avril 1 m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
mai 1 m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	juin 1 m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	juillet 1 m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	août 1 m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29
septembre 1 m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	octobre 1 m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	novembre 1 m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	décembre 1 m m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

Renseignements et inscription : formations@avocatssansfrontieres-france.org - tel. +33 (0)5.34.31.17.83 - fax. +33 (0)5.34.31.17.84